

Délibération n°  
2023.052

Séance du 29/06/2023  
N° ordre : 13



**Nombre de Conseillers**

- En exercice : 27
- Présents : 17
- Excusés : 10
- Votants : 23  
dont 6 pouvoirs

**VOTE : délibération  
adoptée avec**

POUR	23	voix
CONTRE	0	voix
ABSTENTION	0	voix

**OBJET :**

**DOMAINE ET PATRIMOINE**

Acquisition gratuite de  
terrain au Bourg  
Avenue des Escures

Certifiée exécutoire

Date de publication sur le  
site internet : 03/07/2023

Date de télétransmission  
en préfecture : 03/07/2023

**Commune de Saint-Pantaléon-de-Larche**

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le vingt-neuf juin deux mil vingt-trois à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie (salle d'honneur) sous la Présidence de Monsieur Alain LAPACHERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juin 2023

**PRESENTS :** Alain LAPACHERIE, Dominique BORDEROLLE, Dominique PAROUTOT, Anne-Marie OUMEDJKANE, Michel CENDRA-TERRASSA, Martine JUGIE, Alain ISELIN, Bernard GILLET, Henri ROSENDO, Sylvie POLOMACK, Elisabeth DEJEAN, Olivier BOUDY, Céline CHASTIN, Geoffrey GIBERT, Jérôme MIRAT, Brigitte NIRONI, Stéphane RAYNAUD.

**EXCUSES :** Marie-Paule TOURNADOUR (pouvoir donné à Dominique BORDEROLLE), André CHASTAN (pouvoir donné à Olivier BOUDY), Thierry DUPONT (pouvoir donné à Anne-Marie OUMEDJKANE), Denis LOUBRIAT (pouvoir donné à Michel CENDRA-TERRASSA), Evelyne ROULEAU, Nathalie BIGEAT-MARCOU (pouvoir donné à Dominique PAROUTOT), Nathalie EL KEJJAOU (pouvoir donné à Martine JUGIE), Elisabeth GODIN-SAULIERE, Sophie FAGLAIN, Baptiste POUMEAU.

**SECRETAIRE :** Anne-Marie OUMEDJKANE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le courrier de M. et Mme LARUE souhaitant céder à la commune, à titre gratuit, une bande de terrain sise sur la parcelle référencée au cadastre Section AO n° 140 ;

Considérant le plan de division en-cours de réalisation par SOTEC PLANS ;  
Considérant que cette emprise permettra à Polygone de réaliser un chemin d'accès pour son projet immobilier avenue des Escures ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE le Maire à acquérir, à titre gratuit, une bande de terrain appartenant à Monsieur et Madame LARUE située en partie Section AO n° 140 dont la superficie sera déterminée conformément au plan de division parcellaire en cours de réalisation par Sotec Plans.**
- **DIT que cette emprise sera classée dans le domaine public communal.**
- **PRECISE que les frais d'acte seront à la charge de la commune.**
- **AUTORISE le Maire à signer l'acte notarié à intervenir et tous documents nécessaires à la conclusion de ce dossier.**

Fait à Saint-Pantaléon-de-Larche, le 29 juin 2023,

Le Maire,



Alain LAPACHERIE